



DÉPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES LICENCES SPORTIVES AU PROFIT DES ENFANTS ET DES JEUNES INSCRITS DANS UNE ASSOCIATION SPORTIVE PIERRE-BÉNITAINE.**

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

**Rapporteur** : Monsieur Thierry DUCHAMP

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

La ville de Pierre-Bénite souhaite, dans la continuité de son action en faveur du sport, faciliter l'accès au sport de tous les enfants et/ou jeunes pierre-bénitains ne bénéficiant pas encore du coupon sport de la Région Auvergne Rhône-Alpes (lycéens), en les aidant financièrement.

Cette participation de 50 euros par jeune ou par enfant vient ainsi en déduction du prix total de la licence sportive et sera remboursée aux différents clubs, après justification.

Ce dispositif est valable de la naissance jusqu'à la fin du collège.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

**DECIDE** de participer, à hauteur de **50 euros**, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

**DIT** que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2022 aux différents clubs sportifs pour la saison 2022/2023 ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 069-216901520-20221108-VILLE\_2022DL076-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

